LIIe CONGRES DE LA FEDERATION DES CERCLES D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE BELGIQUE

CINQUIEME CONGRES DE L'ASSOCIATION DES CERCLES FRANCOPHONES D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE BELGIQUE

HERBEUMONT

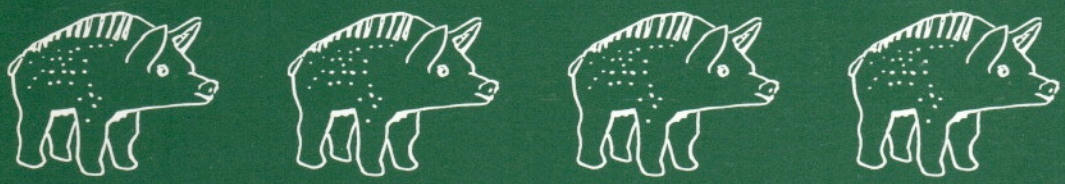

ACTES II

LIIe Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique

Cinquième Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique

HERBEUMONT

ACTES II

Liège à Rome à la Renaissance, Bruxelles, Palais des Beaux-Arts, 24 février-21 mai, Société des expositions du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, Snoeck-Ducajou & Zoon.

3.1.

Isabelle LECOCQ

ENTRE
INGEV.

Critique du caractère héraldique des vitraux de la nef de la collégiale Sainte-Waudru à Mons

Septante et un blasons sont répartis sur les huit vitraux de la nef de la collégiale Sainte-Waudru à Mons. Les généalogies qu'ils permettent de recomposer ne sont pas toujours correctes et certains blasons eux-mêmes ne sont pas convenables : ils n'appartiennent pas aux personnes dont les patronymes sont indiqués sur les banderoles identificatrices. Ainsi, par exemple, Marie de Guise, donatrice annoncée pour l'*Adoration des Mages*, ne porte-t-elle pas *parti : à dextre, d'azur un semé de fleurs de lys d'argent au franc quartier de sable avec trois lévriers d'argent* ; *à senestre, d'argent coupé d'or en chef, trois lions issants de gueules* mais *parti : à dextre, d'azur un semé de fleurs de lys d'argent, à la bordure componée d'argent et de gueules ; à senestre, de gueules à sept losanges accolés et aboutés de vair, 3, 3, et 1*. Dans d'autres cas, le blason convient à l'exception des émaux, meubles, partitions ou charges : la partie senestre du blason de Michelle de Peissant, donatrice du vitrail représentant les saints Henri et Michel, devrait avoir pour émaux *de gueules* et non *d'azur* et pour meubles, 17 *macles* et non 15 *losanges*. Ces variations, aussi minimes soient-elles, altèrent la signification du blason ; *de gueules* symbolise le sang perdu par un ancêtre de Michelle, à l'occasion d'une bataille, et les 17 *macles*, les 17 coups qu'il y reçut (voir note 16). Pour saisir les raisons de ces dysfonctionnements, il est utile d'évoquer certains points de la problématique posée par les vitraux de la nef, détaillée dans une communication précédente.

Les huit vitraux de la nef ont été reconstitués entre 1954 et 1968 à partir des restes de vitraux anciens des XVIe et XVIIe siècles jadis dans la collégiale et déposés au milieu du XIXe siècle. Les restaurateurs, Crickx et Hizette, avaient à leur disposition, avant la restauration proprement dite, des ensembles de panneaux anciens correspondant à huit thèmes iconographiques, des figures indépendantes et des armoiries. En associant ces différents éléments, en comblant les manques par des pièces nouvelles, ils ont composé les vitraux que l'on découvre aujourd'hui dans huit des treize baies de la nef haute de la collégiale.

Les panneaux armoriés anciens étaient trop peu nombreux. Ils se limitaient aux armoiries de quelques donateurs. Pour la confection de nouveaux panneaux, les restaurateurs ont eu recours aux services de Van Schijndel,

libraire bruxellois spécialisé en généalogie et héraldique. Celui-ci a basé ses recherches sur la liste des donateurs des treize vitraux autrefois dans la grande nef, pour la plupart des couples. Il en sélectionne huit, parfois au hasard mais le plus souvent en connaissance de cause, grâce à l'attribution des blasons figurés sur les panneaux anciens. A chacun d'entre eux, il associe un des ensembles recomposés. Le *Combat de saint Michel* est ainsi associé à Guillaume de Vergnies et Marie de Buzignies, *Saint Henri et saint Michel* à Henri Dessuslemoustier et Michelle de Peissant, l'*Adoration des Mages* à Jean Malapert et Marie de Guise, la *Transfiguration* à Guillaume le Bègue, Marie Waudart et Marie-Anne de Glarge, l'*Assomption* à Jean de Buzignies et Suzanne Van der Haeghen, l'*Agonie du Christ au Jardin des Oliviers* à Guillaume Dumont, Hélène Ghodemart et Agnès de Buzignies, les *Litanies de la Vierge* à Salomon de Bruxelles et Marie d'Ardembourg et, enfin, l'*Ecce Homo* à Jean des Prés, à Jean de Fives, et à Jeanne Ghoret. Van Schijndel reconstitue ensuite l'ascendance des huit couples de donateurs et recherche les armoiries correspondantes.

C'est le vitrail des *Saints Henri et Michel* qui a été choisi pour présenter les choix méthodologiques adoptés dans la vérification du travail accompli par Van Schijndel. Des documents d'archives assurent que ce vitrail a effectivement été offert en son temps par les donateurs annoncés, Henri Dessuslemoustier et son épouse Michelle de Peissant. Les donateurs sont agenouillés l'un en face de l'autre dans la même attitude. Ils surmontent chacun une partie du millésime « 1667 », scindé en deux par leurs écus [1]. Au-dessus des armoiries, entre les deux personnages laïques, figurent les saints patrons. De part et d'autre de saint Henri et de saint Michel, des piliers s'élèvent depuis la partie supérieure des personnages laïques, pour s'interrompre brusquement au niveau des trilobes des lancettes. Des blasons, chacun dans un panneau et identifié sur une banderole, encadrent la scène religieuse dans ses parties inférieures et latérales : de haut en bas, jusqu'au registre inférieur, à gauche, DESSUSLEMOUSTIER [2], LALOGE [3], COURRERE [4], RESTAU [5], MOULIN [6], à droite, PECHANT [7], HAYNINS [8], BOULANGER [9], LAIRE [10], LACROIX [11]. Les quatre premiers écus du registre inférieur, dépourvus d'armes, sont simplement colorés. Seul l'avant dernier blason est identifié [12] : un des calibres de la banderole du dernier blason [13] est brisé.

Préalablement à leur vérification, les blasons sont attribués après recherche de l'ascendance d'Henri Dessuslemoustier et de Michelle de Peissant [14]. L'ascendance de chacun des donateurs est établie suivant la méthode Eyzinger-Stradonitz dite « SS », généralement employée en généalogie : le numéro 1 est donné à la personne dont on établit l'ascendance, en l'occurrence, Henri Dessuslemoustier et Michelle de Peissant, 2 à son père, 3 à sa mère, 4 à son grand-père paternel et ainsi de suite :

Sur base de cette ascendance, les blasons sont attribués comme suit :

Donateurs

– Blason d'Henri Dessuslemoustier (**1**)
– Blason de Michelle de Peissant (**1**).

Ascendants

a[15] – DESSUSLEMOUSTIER : blason de Bertrand Dessuslemoustier (**2**)
– LALOGE : blason de Catherine de Leloge (**9**)
– COURRERE : blason de Jacqueline Courrier (**5**)
– RESTAU : blason de Marguerite Resteau (**11**)
– MOULIN : blason d'Agnès van der Moele (**3**)
e – FOURNEAU : blason d'Anne Fourneau (belle-fille des donateurs)
f – PECHANT : blason de Antoine de Peissant (**2**)
– HAYNINS : blason de Marie de Haynins (**9**)
– BOULANGER : blason de Marguerite Boulangier (**5**)
– LAIRE : blason non attribué
– LACROIX : blason de Nicole de la Croix (**3**)

1re génération	Henri Dessuslemoustier (1)	Michelle de Peissant (1)
2e génération	Bertrand Dessuslemoustier (2)	Antoine de Peissant (2)
	Agnès Van der Moele (3)	Nicole de la Croix (3)
3e génération	Henri Dessuslemoustier (4)	Antoine de Peissant (4)
	Jacqueline Courrier (5)	Marguerite Boulengier (5)
	N... (6)	N... (6)
	N... (7)	N... (7)
4e génération	Henri Dessuslemoustier (8)	Jacquemart de Peissant (8)
	Catherine de Leloge (9)	Marie de Haynins (9)
	Robert Courrier (10)	N... (10)
	Marguerite Resteau (11)	N... (11)

Seuls les douze blasons attribués sont vérifiés, principalement grâce à l'aide de l'*armorial général* de Jean-Baptiste Rietstap, des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, des archives et des manuscrits locaux :

Donateurs

[DESSUSLEMOUSTIER][16] : le blason du donateur, *d'argent à deux bandes de sable*, est authentique. Le cimier, *un buste de maure, habillé aux armes de l'écu, tortillé d'argent*, et son support, le bourrelet, sont absents ; à l'origine, ils figuraient sur le vitrail comme en témoigne une gravure, vraisemblablement le seul document relatif aux vitraux de la nef avant leur dépose[17]. Les couleurs du lambrequin sont correctes (principal métal et principal émail des armes : argent et sable). Elles étaient aussi celles du bourrelet.

[PEISSANT] : la partie dextre du blason convient, contrairement aux émaux et aux meubles de la partie senestre. On devrait avoir *de gueule* (et non *d'azur*) *à la fasce d'argent accostée de 17 macles de même* (et non *15*), *10 en chef, posées 5 et 5, et 7 en pointe, posées 4 et 3*[18].

Ascendants

DESSUSLEMOUSTIER : le blason convient à l'exception de l'émail. On devrait avoir *de sable* et non *d'azur* (cf. supra).

LALOGE : le blason, *d'azur à trois coquilles d'argent*, convient. Il appartient bien à Gérard de Leloge [19] et à sa fille Catherine.

COURRERE : le blason convient à l'exception des métaux, des meubles, des pièces honorables et des émaux. On devrait avoir *de gueules* (et non *d'argent*) *à deux étoiles à six rais d'or* (et non *à cinq*), *l'une en chef à dextre et l'autre en pointe à senestre, entre deux bâtons* (et non deux *bandes*) *de même* (et non *d'azur*) *posés en bande* [20].

RESTAU : le blason, *de sable à un râteau d'or en pal, les dents en haut, accosté de deux croisettes, pattées d'argent*, indiqué par RIETSTAP, convient à l'exception des meubles. Les *croisettes pattées d'argent* sont une brisure introduite par les fils cadets d'Everard Resteau ; Henri Resteau, son fils aîné, et Marguerite, sa petite-fille, portaient les armes pleines : *de sable à un râteau d'or en pal, les dents en haut* [21].

MOULIN : le blason ne convient pas. Les restaurateurs ont figuré celui indiqué par Rietstap, qui est contraire à celui indiqué par l'arbre généalogique [22] de la famille Dessuslemoustier pour Agnès du Moulin, *d'azur aux ailes de moulin d'or.*

FOURNEAU : le blason d'Anne Fourneau convient, à l'exception des figures et des émaux. On devrait avoir : *de sable au chevron accompagné en chef de deux têtes de lion affronté* (et non de face [23] et *en pointe d'une patte d'aigle, la serre en bas, le tout d'argent* (et non *d'or* pour le *chevron*) [24].

PECHANT : le blason convient à l'exception des émaux et des meubles. On devrait avoir de *gueules* (et non d'*azur*) *à la fasce d'argent accostée de 17 macles de même* (et non de *14 losanges*), *10 en chef, posées 5 et 5, et 7 en pointe, posées 4 et 3.*

HAYNINS : le blason convient à l'exception des pièces honorables. La croix devrait être engrêlée [25] ; on devrait donc avoir *d'or à la croix engrêlée de gueules.*

BOULANGER : le blason convient à l'exception des figures. Il manque un *aigle de sable* en chef [26] ; on devrait donc avoir *d'azur à trois besants d'or ; au chef de même, chargé d'un aigle de sable.*

LAIRE : le blason n'a pu être vérifié. Les restaurateurs ont figuré le blason indiqué par RIETSTAP [27].

LACROIX : le blason ne convient pas. Les restaurateurs ont figuré celui indiqué par RIETSTAP [28], contraire au blason de Nicole de la Croix figuré sur l'arbre généalogique [29] de la famille Dessuslemoustier, *d'or à deux poissons de sable, posés en pals, rangés en fasce.*

Des recherches analogues ont été menées pour les sept autres vitraux. L'ensemble des résultats est présenté dans un tableau de synthèse. La première colonne reprend les noms inscrits sous les banderoles des blasons et les patronymes des donateurs, placés ici entre crochets droits. Tous ces noms sont classés alphabétiquement. La seconde colonne indique les coordonnées dans les vitraux des blasons correspondants selon le système d'identification mis au point par le *Corpus Vitrearum Medii Ævi*. Les vitraux sont numérotés à

partir de la baie axiale, d'est en ouest, au nord puis au sud. Le *Combat de saint Michel* est ainsi noté « NXII », *Saint Henri et saint Michel* « NXIII », l'*Adoration des Mages* « NXIV », la *Transfiguration* « NXV », l'*Assomption* « SXI », l'*Agonie du Christ au Jardin des Oliviers* « SXII », les *Litanies de la Vierge* « SXIII », l'*Ecce Homo* « SXIV ». A l'intérieur des vitraux, les panneaux sont localisés suivant les registres et les lancettes auxquels ils appartiennent. Les registres sont désignés par des chiffres (de bas en haut, 1,2,3,...), et les lancettes par des lettres minuscules (de gauche à droite, a,b,c,...). Par exemple, le premier panneau en bas à gauche du *Combat de saint Michel* est noté « NXII/1a ». La troisième colonne indique le numéro d'ascendance SS des blasons attribués. La quatrième colonne signale par une croix les blasons authentiques. Les cinquième et sixième colonnes signalent également par une croix la présence du blason dans l'*armorial* de Rietstap (R) ou ailleurs (A). Les trois dernières colonnes indiquent, toujours par une croix, les blasons qui ont pu être vérifiés, les blasons qui conviennent (NV) et ceux qui ne conviennent pas (NC). La croix est soulignée (X) dans le cas où le blason convient à l'exception des couleurs, des partitions, des charges ou des brisures. Elle est dédoublée (XX) lorsque seule convient la partie dextre ou senestre du blason d'une donatrice. Dans le cas où la convenance ou non-convenance du blason est probable mais pas assurée, la croix est barrée (~~X~~).

Cinquante-cinq des septante et un blasons sont attribués. Parmi les blasons attribués, dix n'ont pu être vérifiés, neuf ne conviennent pas et deux peut-être pas. Parmi les trente-quatre blasons restants, dix-huit conviennent sans aucune restriction, deux conviennent probablement, treize conviennent à l'exception des couleurs, des partitions, des charges ou des brisures et enfin, un convient à l'exception de la partie senestre. Un bon nombre des blasons qui ne conviennent pas sont ceux indiqués par l'*armorial général* de Jean-Baptiste RIETSTAP.

•	Coordonnées	SS	Auth	R	A	NV	NC	C
1. ABLINS	SXII/3a					X		
2. ADAM	SXIII/2f					X		
3. ALAUW	NXII/3f	3			X			X
4. ARDEMBOURG	SXIII/1e				X	X		
5. [ARDEMBOURG]	SXIII/4f				X	X		
6. BOULANGER	NXIII/4f	5						X
7. BOULANGER	SXII/4a	5				X		
8. BOUVIER DIT MALAPERT	SXII/4f	5			X			X[30]
9. BRUXELLES	SXII/5f	9			X			X
10. [BRUXELLES]	SXIII/1b	1				X		
11. BRUXELLES	SXIII/4a	2				X		
12. BUSSIGNY	SXI/6a	2		X	X			X
13. [BUZIGNIES]	SXI/1c	1		X	X			X

	Coordonnées	SS	Auth	R	A	NV	NC	C
14. [BUZIGNIES]	SXII/2d	1	X	X	X			X
15. [BUZIGNIES]	NXII/2d	1		X	X			~~X~~[31]
16. BUZIGNIES	NXII/5f	2		X	X			X
17. CANDRELIER	SXI/1a			X		X		
18. COURRERE	NXIII/4a	5			X			X
19. DELCANCE	SXII/1a	13				X		
20. DESMANY	SXII/4a				X	X		
21. DESPRES	SXIV/3a	1	X		X			X
22. DESPRES	SXIV/4a		X		X			
23. [DESSUSLEMOUSTIER]	NXIII/2c	1	X	X	X			X
24. DESSSUSLEMOUSTIER	NXIII/6a	2		X	X			X
25. [DUMONT]	SXII/2c	1		X				X[32]
26. DUMONT	SXII/6a	2		X			~~X~~[33]	
27. [FIVES]	SXIV/4b	1		X				X
28. FOSSET	SXII/6a				X	X		
29. FOURNEAU	NXIII/1e							
30. [GHODEMART]	SXII/2d	1	X	X	X			X
31. GHODEMART	SXII/6g	2		X	X			X
32. [GHORET]	SXIV/4e	1	X		X			X
33. GHOSSEAU	SXII/1e					X		
34. [GLARGE]	NXV/2d	1	X		X			X
35. GLARGE	NXV/4f	2			X			X
36. [GUISE]	SXIV/1d	1		X			X[34]	
37. GUISE	NXIV/6a	2		X			X[35]	
38. HAYNINS	NXIII/5f	9						X
39. HELDEWIER	SXI/5a				X	X		
40. L'HERMITE	SXI/1f	7		X	X			X[36]
41. LACATTOIRE	NXII/3a	3		X		X		
42. LACROIX	NXIII/2f	3		X			X	
43. LAGRANGE	SXII/1c	15				X		
44. LAIRE	NXIII/3f			X		X		
45. LALOGE	NXIII/5a	9			X			X
46. [LE BEGUE]	NXV/2c	1	X		X			X
47. LE BEGUE	NXIV/4a	2			X			~~X~~[37]
48. LE BEGUE	SXII/2a	3			X		X[38]	
49. LEBRUN	SXII/2f	3			X	X		

	Coordonnées	SS	Auth	R	A	NV	NC	C
50. LEFEBURE	NXIV/3a	6		X			X[39]	
51. MAINSANT	SXIII/2a					X	X	
52. MALAPERT	NXIV/1a	2			X			X[40]
53. [MALAPERT]	NXIV/1c	1			X			X[41]
54. MONTENS	SXI/5f			X		X		
55. MOULIN	NXIII/2a	3		X			X	
56. [PECHANT]	NXIII/2d	1		X	X			X
57. PEISSANT	NXIII/6f	2		X	X			X
58. PLANCHON	SXII/3f	11			X		X[42]	
59. QUARRE	SXII/5a		X			X		
60. RESTAU	NXIII/3a	11		X				X
61. ROBERT	SXI/2a	3		X		X		
62. VALLEE	NXV/2a	3			X			X
63. [VAN DER HAEGHEN]	SXI/1d	1	X		X			X[43]
64. VAN DER HAGHEN	SXI/6f	2			X			X[44]
65. [VERGNIES]	NXII/2c	1	X				X[45]	
66. VERGNIES	NXII/5a	2					X[46]	
67. VIRTAELS	SXI/2f	3				X		
68. WARNANT	NXIV/3f			X		X		
69. WAUDART	SXII/1b	1			X		X	
70. [WAUDART]	NXV/12d	1	X					X
71. ZEGERS	NXV/2f	3		X		X		

Notes

[1] Armes d'Henri Dessuslemoustier : *d'argent à deux bandes de sable ;* armes de Michelle de Peissant : *parti : à dextre, d'argent à deux bandes de sable ; à senestre, d'azur à la fasce d'argent accostée de 15 losanges de même, 8 en chef, posés 4 et 4, et 7 en pointe, posés 3, 3 et 1.*

[2] *D'argent à deux bandes d'azur.*

[3] *D'azur à trois coquilles d'argent.*

[4] *D'argent à deux étoiles à 5 rais d'or, l'une en chef à dextre et l'autre en pointe à senestre, entre deux bandes d'azur.*

[5] *De sable à un rateau d'or en pal, les dents en haut, accosté de deux croisettes, pattées d'argent.*

[6] *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules et aux 2 et 3 d'argent.*

[7] *D'azur à la fasce d'argent accostée de 17 macles de même, 8 en chef, posées 4 et 4, et 6 en pointe, posées 3 et 3.*

[8] *D'or à la croix de gueules.*

[9] *D'azur à trois besants d'or ; au chef de même.*

[10] *D'argent au lion de gueules.*

[11] *D'azur à la bande d'argent, chargé de trois croisettes de gueules.*

[12] *De sable au chevron d'or accompagné en chef de deux têtes de lion affronté d'argent et en pointe d'une patte d'aigle d'argent, la serre en bas.*

[13] *D'argent à trois fusées posées 2 et 1.*

[14] VIENNE (AUTRICHE), ARCHIVES D'ISABELLE DESSUSLEMOUSTIER, Données historiques et généalogiques concernant divers membres de la famille Dessuslemoustier. – SAINT-GENOIS, 1806. *Monuments anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandre, Brabant, Namur, Artois, Liège, Hollande, Zélande, Frise, Cologne et autres pays limitrophes*, 1er vol., Paris-Lille, Bruxelles, Saillant-Léon Danel, Weissenbruch, p. 69 et 71. – Mons, Bibliothèque de l'Université, *Généalogies bourgeoises de Mons,* Manuscrit n° 440, p. 75, n° 623, s.p. – GOSSERIES A., 1897, Monographie archéologique et historique du village de Noirchain. In : *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XXVII, p. 181-188.

[15] Ces lettres minuscules désignent les lancette dans lesquelles se trouvent les blasons (de gauche à droite : a, b, c, etc.).

[16] Ces crochets droits indiquent que DESSUSLEMOUSTIER n'est pas écrit sur une banderole.

[17] SAINT-GENOIS, 1782. *Op. cit.*, 2e vol., p. 165, pl. 19, « Vitre dans l'église de Sainte-Waudru pour prouver l'alliance de Dessuslemoustier avec Peissant ».

[18] Les de Peissant ont hérité du blason de l'ancienne et illustre famille de Rumignies dont ils descendent. Dumont de Holdre rapporte dans son *Histoire du Hainaut* l'origine de ce blason. Lors de la quatrième croisade, Nicolas de Rumigny, troisième du nom, portait le grand étendard de Bauduin, comte de Hainaut et empereur de Constantinople. « Un jour de bataille, il fut tellement assailli par les ennemis [les sarrasins], qu'après avoir reçu dix-sept blessures, il raporta non obstant son étendard tout teint de son sang, pourquoi Bauduin le créa chevalier de sa main et pour mémoire de sa valeur, au lieu d'un *double trescheur fleurdelisé de sinople en champ d'or au sautoir de gueules brochant le tout* qu'il portait auparavant, il le fit porter *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de dix-sept rustres* [ou *macles*] *de même, dix en chef et sept en pointe*, en raison des 10 blessures qu'il avait reçues plus haut que la ceinture et des sept qu'il avait reçues plus bas. » (DUMONT DE HOLDRE A.-J.-M., s.d. *Histoire du Hainaut.*, Mons, Bibliothèque de l'Université, Manuscrit n° 550, p. 6).

[19] HACHEZ F., 1887. Adrien du Mont de Holdre et son histoire du Hainaut et de Mons. *In : Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XX, p. 320.

[20] *Ibidem*, p. 320-321. – LEBLOND L. 1648. Généalogie de la famille Resteau. Mons, Bibliothèque de l'Université, Manuscrit n° 623, p. 3 (blason de Robert de Courrier).

[21] LEBLOND L., 1648. *Op. cit.*, p. 55-56 et 147-148.

[22] ARCHIVES DE L'ETAT À MONS, *Archives de famille*, n° 397-398. – ROLLAND (Père), 1864. *Mémoire historique sur l'ancienne et illustre maison des seigneurs de Bazentin, de Mautonban, de Hervilly, de Malapert d'après ... P. d'Hosier... en 1642*, Mons-Anvers, Manceaux-Hoyois, p. 64, pl.III.

[23] D'habitude, en héraldique, la tête est dessinée de profil, sauf celles du léopard et, en Angleterre, du renard. (DURIVAULT G. & D'HAUCOURT G., 1992. *Le blason*, 9e éd., Paris (Que sais-je ?, 336), p. 74.

[24] RIETSTAP J., 1950. *Armorial général, réédition originale sous le patronage de l'Académie internationale d'héraldique*, Lyon, Sauvegarde historique, t. II, p. 968. – *Généalogies bourgeoises de Mons.* BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONS, Manuscrit n° 443, p. 16. – HACHEZ, 1887. *Op. cit.*, p. 322.

[25] RIETSTAP J., 1950. *Op. cit.*, t. II, p. 909. – BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONS, Manuscrit n° 443, p. 16.

[26] RIETSTAP J., 1950. *Op. cit.*, t. III, p. 267. – ARCHIVES DE L'ETAT À MONS, *Archives de famille*, n° 397-398.

[27] RIETSTAP J., 1950. *Op. cit.*, t. III, p. 8.

[28] RIETSTAP J., 1950. *Op. cit.*, t. I, p. 487.

[29] ARCHIVES DE L'ETAT À MONS, *Archives de famille*, n° 397-398. – ROLLAND (Père), 1864. *Op. cit.*, p. 64.

[30] On devrait avoir *d'azur un semé de fleurs de lys d'argent au franc quartier d'or* (et non au *franc quartier d'argent avec trois lévriers de sable)*

[31] On devrait très certainement avoir *parti : à dextre, écartelé 1e et 4e un chevron accompagné de trois fleurs ; aux 2e et 3e un râteau ; à senestre, d'argent à la bande bastillée de gueules.*

[32] On devrait avoir *bandé d'or et de sinople* (et non *d'azur*) *à six pièces* (et non *à trois*), *au franc canton d'hermine.*

[33] On devrait avoir *bandé d'or et de sinople* (et non *d'azur*) *à six pièces* (et non *à trois*), *au franc canton d'hermine*

[34] On devrait avoir : *parti ; à dextre : d'azur un semé de fleurs de lys d'argent au franc quartier de sable avec trois lévriers d'argent ; à senestre, d'argent coupé d'or en chef, trois lions issant de gueules.*

[35] On devrait avoir *d'argent coupé d'or en chef, trois lions issant de gueules.*

[36] On devrait avoir *de sinople à un patenôtre d'or, la croix en chef, mis en chevron, accompagné de trois quintefeuilles d'argent.*

[37] On devrait peut-être avoir *d'hermine à la bande d'azur.*

[38] On devrait avoir *de gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux coquilles d'or, et en pointe d'une gerbe de blé de même.*

[39] Lefebure portait vraisemblablement *de sinople à trois bandes d'or, dont la moyenne chargée de trois pattes de gueules*

[40] On devrait avoir *d'azur un semé de fleurs de lys d'argent au franc quartier de sable avec trois lévriers d'argent.*

[41] On devrait avoir *d'azur un semé de fleurs de lys d'argent au franc quartier de sable avec trois lévriers d'argent.*

[42] On devrait avoir *d'argent au sautoir de gueules, accompagné de quatre croissants de sable.*

[43] On devrait avoir *fascé d'argent et de sable de six pièces* (et non *sept*), *écartelé d'azur à trois fleurs de lis d'or.*

[44] On devrait avoir *fascé d'argent et de sable de six pièces* (et non *huit*) *écartelé d'azur à trois fleurs de lis d'or.*

[45] Le blason figuré sur le vitrail n'appartient pas à Guillaume de Vergnies. Celui-ci appose sur les actes qu'il reçoit le sceau suivant qui correspond aux meubles de son blason : *écartelé 1e et 4e un chevron accompagné de trois fleurs ; aux 2e et 3e un râteau* Les couleurs du lambrequin et du bourrelet sont correctes (principal métal et principal métal des armes : *or* et *azur*).

[46] Le blason, d'*azur à la bande d'or accompagné de deux pensées de même*, ne convient certainement pas. Il ne correspond à aucun des blasons des de Vergnies.

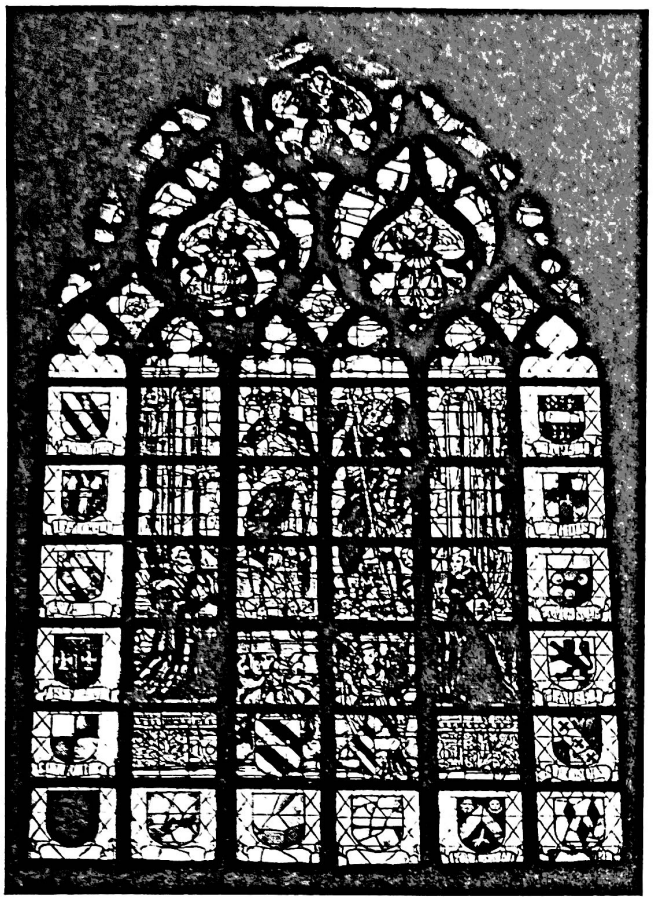

Les *saints Henri et Michel*, don de Henri Dessuslemoustier et Michelle de Peissant (© IRPA/KIK). Détail de la *Transfiguration*, revers de la tête de l'ange portant les armes féminines (photo de l'auteur).